

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Monique L. Bégin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25931

Gouvernement du Québec

### **Décret 861-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Monique L. Bégin comme sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, chargée du Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Monique L. Bégin, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, chargée du Secrétariat au développement des régions, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Monique L. Bégin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25932

Gouvernement du Québec

### **Décret 862-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Nicole Malo comme sous-ministre du ministère du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Malo, sous-ministre du ministère de la Sécurité du revenu, administratrice d'État I,

soit nommée sous-ministre du ministère du Revenu, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nicole Malo.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25933

Gouvernement du Québec

### **Décret 863-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre-André Paré comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre-André Paré, sous-ministre du ministère du Revenu, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre-André Paré.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25934

Gouvernement du Québec

### **Décret 864-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Michel Noël de Tilly comme sous-ministre du ministère de la Sécurité du revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre: